

ASSEMBLÉE PUBLICUE DE C

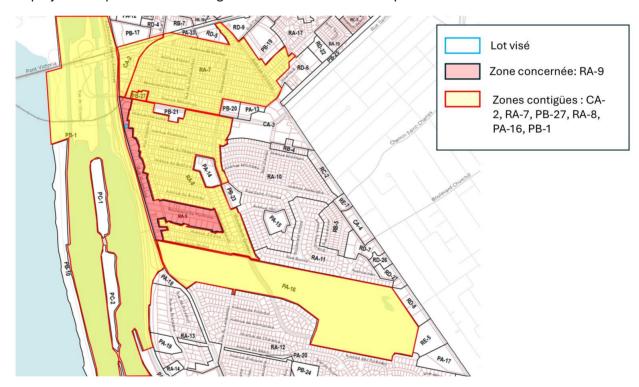
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 125, RIVERSIDE - AGRANDISSEMENT

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors de sa séance ordinaire, tenue le lundi 4 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution n° 2024-11-421 concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble (PPCMOI) situé au 125, Riverside à Saint-Lambert.
- 2. Le premier projet de résolution n° 2024-11-421 vise à accorder la demande d'autorisation du projet particulier de construction sur les lots 2 626 963 et 2 391 222 du cadastre du Québec (125, Riverside), en vertu du *Règlement 2023-223 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), à savoir l'agrandissement du bâtiment unifamilial ayant une superficie d'implantation équivalant à 78,28% de la superficie de l'implantation du bâtiment existant, contrevenant à la norme permettant d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial d'un maximum de 50%, malgré la note 11 de la grille des usages et des normes, zone RA-9 du *Règlement de zonage 2024-215*.

Le premier projet de résolution n° 2024-11-421 assujettit l'autorisation du projet particulier aux conditions suivantes, à savoir:

- 1- Toutes surfaces de stationnement extérieures doivent être perméables;
- 2- Plan paysage les eaux pluviales doivent être gérées sur le site.
- 3. Le premier projet de résolution n° 2024-11-421 comporte une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. La zone R-9 où se trouve l'immeuble concerné par le projet ainsi que ses zones contiguës sont illustrées sur le croquis ci-dessous :



- 4. Une assemblée publique de consultation sur ce projet se tiendra le **lundi 18 novembre 2024 à 19 h** au Centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper.
- 5. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 6. Le projet et une illustration des zones concernées peuvent être consultés au Service de l'urbanisme ou sur le site Web de la ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, le 8 novembre 2024.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi

Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme